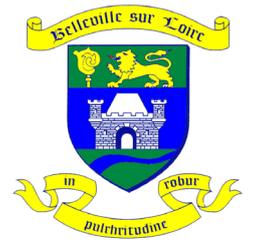


BELLEVILLE SUR LOIRE
LE FLASH
Travaux



Préambule



Le mot du Maire

Bruno VAN DER PUTTEN



Chères Belvilloises, Chers Belvillois,

Un nouvel épisode lié à la crise sanitaire vient marquer notre quotidien privé et public. En effet, le Premier ministre a annoncé l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire le 17 octobre 2020 par décret sur l'ensemble du territoire national. Et à l'heure où j'écris ces lignes le Gouvernement a présenté un projet de loi pour prolonger l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021. Pour cela, nous devons sans cesse nous adapter aux recommandations gouvernementales.

Malgré tout, la vie communale continue avec les travaux de rénovation de notre station d'épuration, la réfection des réseaux route de Beaulieu et la finalisation de la voirie au lotissement Robert FOUCHER.

Ensuite nous allons renouer avec une pratique ancienne qui consistait au ramassage périodique des encombrants (plus communément appelés localement « monstres ») en porte à porte.

Enfin, je veux saluer l'engagement sans faille de mes collègues élus ainsi que celui de tout le personnel communal qui œuvre chaque jour au bon fonctionnement de nos services.

Prenez soin de vous.

Votre Maire, Bruno VAN DER PUTTEN

Sommaire

P 4-5

Compte rendu conseil municipal
du 13 Octobre 2020

P 6-8

**Compte rendu
conseil communautaire**
du 24 Septembre 2020

P 9-11

Informations pratiques
Coordonnées et informations de vos services

P 12-16

Actualités
COVID-19, encombrants, travaux...

P 17-18

Jeunesse
Distribution masques
Groupe scolaire

P 19

Culture / Artistique
Cinéma rural

P 20

Associations / CCAS
Informations

P 21

Sport
Belleville Rugby Club

P 22-23

Sorties
Maison de Loire

Compte rendu du conseil municipal

13 Octobre 2020

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno Van der Putten, a examiné les points suivants :

En préambule, intervention de Thierry Mangin responsable du restaurant scolaire, qui s'est exprimé sur une demande faite par M. Bagot. A savoir, l'élaboration de fiches techniques pendant le confinement sur les produits et allergènes.

Puis à la demande de Monsieur le Maire sur sa participation au projet de rénovation du restaurant scolaire.

Information : suite à la demande d'élus, du montant estimatif annuel que représente la gratuité des repas du restaurant scolaire.

DÉCISIONS DU MAIRE

Informations des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Décision 2020/08 : Réhabilitation de la station d'épuration et du réseau d'assainissement collectif - avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Suite au marché de maîtrise d'œuvre en date du 6 décembre 2017, signé avec la société IRH, mandataire d'un groupement conjoint, située à OLIVET, notifié le 7 septembre 2017, relatif aux travaux de réhabilitation de la station d'épuration et du réseau d'assainissement, des modifications ont été apportées au programme de travaux ci-après :

Pour la station d'épuration :

- Traitement des boues sur table d'égouttage ou équivalent
- Local d'exploitation surélevé pour s'affranchir de la contrainte d'inondation du site,
- Couverture du silo de stockage des boues et traitement des odeurs
- Remplacement de l'armoire électrique de toute la station d'épuration
- Création de voiries, clôture pour l'extension et un portail électrique
- Aménagements paysagers
- Démolition de l'épaisseur et local existants

Pour les réseaux :

- Remplacement du collecteur existant et contrainte de sur-profondeur et rabattement de nappes
- Création d'un poste de refoulement et conduite de transfert jusqu'à la station d'épuration
- Travaux spéciaux de fonçage et de forage dirigé pour traversées de cours d'eau route de Beaulieu
- Reprise de 25 branchements y compris remplacement des boîtes

Ces modifications ont été validées par la Direction Départementale des Territoires, service environnement et risques, il convenait donc de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre conformément au marché de maîtrise d'œuvre.

Approbation de la proposition d'avenant de la société IRH et subdélégation de signature à M. Denis BOUSSARD, adjoint, en vertu de son arrêté de délégation.

Décision n° 2020/09 : marché de travaux - lotissement les Carrés

Vu le décret n°2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires.

Considérant la vente du dernier lot du lotissement Les Carrés à Belleville et l'achèvement des travaux relatifs à la maison

d'habitation,
 Considérant la nécessité de réaliser les travaux de voirie dudit lotissement afin de terminer l'opération.

Approbation de la proposition de la société DECHERF située à Beaulieu/Loire et subdélégation de signature du marché à M. Denis BOUSSARD, adjoint, en vertu de ses délégations.

Décision n° 2020/10 : Groupe scolaire - implantation de jeux pour enfants - marché de fourniture et travaux

Suite à la demande du Groupe scolaire d'implanter des structures de jeux pour les enfants dans la cour de récréation,
 Vu la proposition de la société HUSSON, située à LAPOUTROIE (68), comprenant :

- Structure PICOLO avec sol souple pour réception
- Déblai et évacuation du sol souple existant
- Combi toboggan
- Side car
- Pegase

Décision d'accepter la proposition ci-dessus, de signer un marché de fourniture et travaux et subdélégation de signature du marché à Madame Hélène PARAT, adjointe, en vertu de ses délégations.

PERSONNEL COMMUNAL

•Fixation des taux de promotion à 100 % pour les avancements de grade des agents de toutes filières de la collectivité.

FINANCES COMMUNALES

•Vu l'impossibilité d'organiser la soirée de Noël du personnel communal dans le contexte sanitaire actuel, attribution d'une carte cadeau à l'ensemble des agents titulaires et contractuels et aux enfants du personnel âgés de 11 à 16 ans, et d'un jouet pour les enfants de 0 à 10 ans

•Remboursement d'une location de la salle des fêtes les 17 et 18 octobre, en raison du COVID 19

•Attribution d'une subvention exceptionnelle au Tennis de Table Belleville-Léré, suite à un changement de fonctionnement à cause du départ de l'entraîneur

MARCHES PUBLICS

•Approbation de l'avenant n° 1 au marché ménager du complexe sportif de la Maison de Loire et de la Médiathèque portant sur les sommes versées à la société ONET de mars à juillet conformément à l'art. 6 de l'ordonnance du 25/08/2020. Malgré la non-réalisation des prestations durant la fermeture administrative des bâtiments en raison du COVID 19, et qui seront déduites sur les factures à venir

CONVENTIONS

•Approbation de la convention de mise à disposition des minibus communaux aux associations bellevilloises modifiée aux articles 3 et 4

•Approbation de la convention entre la collectivité et les services de l'Education Nationale du Loiret portant sur l'intervention de maîtres-nageurs du centre aquatique pour les activités scolaires de natation

•Approbation d'une convention relative à l'entretien des chemins ruraux mitoyens entre les communes de Belleville et Sury-Près-Léré

L'ASSEMBLÉE EST INFORMÉE :

•Des remerciements de deux associations suite au versement des subventions

•D'un appel à la solidarité reçu ce jour même pour les communes sinistrées des Alpes Maritimes, et au vu de l'urgence, décision d'un accord de principe pour verser une aide de 1 500 €

Conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le mercredi 18 Novembre 2020 à 20h à la salle des fêtes.

Compte rendu du conseil communautaire

24 Septembre 2020 à la salle des fêtes de Sury en Vaux

I Institutions

I-1) Désignation des membres de la CLI (Commission Locale d'Information) du centre nucléaire de production électrique de Belleville sur Loire

Le sujet est reporté à la séance suivante.

I-2) Désignation du référent Station Vertes

A l'unanimité, sont désignés :

Référent titulaire : M. TOUZEY Jean-Pierre

Référent suppléant : M. BARBEAU Julien

I-3) Désignation du référent pour l'Association Destination Loire

M. BARBEAU Julien est désigné représentant à l'unanimité.

I-4) Désignation des socio professionnels siégeant au sein de l'EPIC

Les représentants ci-dessous sont désignés à l'unanimité :

Collège	Nom
Représentant de l'axe Loire	Anna RUELLE
Représentant du milieu viticole	Jérémy CAMPY
Représentant des hébergeurs	Dominique GUILLOT
Représentant des restaurateurs	Thomas JACQUET
Représentant spectacle vivant/loisirs	Pierre COQUILLAT
Représentant oenotourisme	Louison PINEAU RAIMBAULT

I-5) Délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire délègue au Président des attributions limitativement énumérées qui permettent d'assurer le fonctionnement courant :

- 1- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics communautaires
- 2- De prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 25 000€
- 3- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

- 4- De créer les régies comptables au fonctionnement des services communautaires
- 5- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 6- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- 7- D'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice et de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions compétentes
- 8- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite d'un seuil de 20 000 €
- 9- De signer et approuver les conventions et règlements nécessaires à la gestion des affaires courantes

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

I-6) Diagnostic énergétique des bâtiments communautaires et communaux

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de s'engager dans la démarche de réalisation d'un marché mutualisé sur la réalisation des diagnostics énergétiques des bâtiments communaux et communautaires. Les communes devront fournir la liste de leurs bâtiments communaux ainsi que les superficies.

II- Développement économique

II-1) Signature de l'avenant à la convention de partenariat entre la CDC, la CMA et Initiative Cher

Mme AUDRY ne prend pas part au vote. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'avenant.

II-2) Modification du règlement de l'aide TPE

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification du règlement de l'aide TPE dans le cadre des entreprises qui ont un projet de développement ou de croissance. L'aide maximale est fixée à 5000 € (au lieu de 3 000 € initialement prévus).

III- Ressources humaines

III-1) Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet suite à l'augmentation du temps de travail pour le service commun SPANC

La création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est approuvée à l'unanimité.



III-2) Création d'un poste d'adjoint d'animation vacataire à temps complet pour le centre de loisirs de Sancerre/Saint-Satur pour les mercredis (2020/2021)

La création d'un poste saisonnier d'adjoint d'animation vacataire à temps complet pour les mercredis de l'année scolaire 2020/2021 est approuvée à l'unanimité.

III-3) Création de postes d'adjoints d'animations vacataires à temps complet pour les centres de loisirs pour les vacances scolaires 2020/2021

La création de 8 postes d'adjoints d'animations vacataires à temps complet pour les accueils de loisirs de la communauté de commune pour l'année scolaire 2020/2021 (vacances d'automne 2020, hiver 2021 et printemps 2021) est approuvée à l'unanimité.

III-4) Lancement d'une démarche d'auto diagnostic jeunesse et de la définition de la politique jeunesse intercommunale avec un accompagnement de Territoire Conseils

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité

Questions diverses :

- Présentation prochaine en conseil communautaire de la mobilité du syndicat de Pays Sancerre Sologne
- Réflexion pour les représentants socio-professionnels du comité de bassin avec Cosne
- Etablissement Public Foncier Local : la méthodologie sera donnée au prochain conseil
- Clinique de Cosne : Pas de réponse à ce jour
- Zones de Revitalisation Rurale : la motion sera envoyée aux sénateurs
- M. Pabiot propose qu'un temps lui soit accordé dans les conseils municipaux pour échanger sur la communauté de communes



Informations pratiques

Mairie de Belleville sur Loire

Horaires :

Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00

et de 13h30 à 17h30

Samedi de 9h00 à 12h00

Place Prudent Chollet

Tél : 02 48 78 20 50

Fax : 02 48 78 20 55

www.bellevillesurloire.fr

mairie@bellevillesurloire.fr



Cabinet d'infirmières libérales

Permanences les mardis et les vendredis de 7 h 45 à 8 h 15.

2 place Jean Moulin

18240 BELLEVILLE SUR LOIRE

Vous pouvez joindre le cabinet principal au 02.48.72.50.29

Médecins de garde

Pour connaître l'identité du médecin de garde durant les week-ends et jours fériés, **il vous faut composer le 15 (centre des médecins de garde)**. On jugera alors si votre appel nécessite une intervention urgente, dans le cas contraire vous reprendrez contact avec votre médecin traitant dès que possible.

Services Sociaux

Maison des Solidarités

Rue Saint Martin

18300 Sancerre

Tél : 02 18 87 28 40

Fax : 02 48 54 40 70

Reçoivent sur rendez-vous à la salle Louis Guillot, place de l'église à Belleville sur Loire pour :

Protection Maternelle et Infantile

Suivi médical des enfants de 0 à 6 ans.

Le 3ème lundi du mois

Référent Insertion emploi

Suivi au public bénéficiant du RSA.

Travaille en collaboration avec l'assistante sociale.

Assistante Sociale

Les jeudis matin ou vendredis matin.

Pôle Emploi services

Place Prudent Chollet.
emploi@bellevillesurloire.fr
02 48 72 58 65

Horaires :

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi : 14h-16h

Sur rendez-vous, une seule personne sera accueillie dans l'enceinte du relais emploi.

Nous vous garantissons :

Un accompagnement de qualité
Une prise en charge adaptée



Une disponibilité et écoute
Un suivi personnalisé
Une aide pour vos CV et lettres de motivations
Une mise en ligne de vos CV
Une aide pour d'autres dossiers
Le Point Emploi Services est en lien avec Pôle Emploi d'Aubigny

Vous pouvez consulter notre page Facebook Point Emploi services Belleville

Venez découvrir cette page. Elle vous permettra de voir les actualisations en partenariat avec Pôle emploi. Celle-ci vous informe sur les forums de recrutements, les différentes formations à venir avec différents organismes.

Nos objectifs :

Vous orienter pour les offres d'emplois disponibles sur Pôle Emploi
Orienter votre situation
Vous proposer des formations
Vous faire découvrir comment votre espace personnel de demandeur d'emploi fonctionne

Vous pouvez également postuler via les offres publiées sur cette page.

Si vous êtes intéressés le Point Emploi services de Belleville vous accueillera pour vous aider dans différentes démarches. N'hésitez pas à venir et à partager la page.

Agence Postale de Belleville sur loire

Place Prudent Chollet
02 48 72 60 00

Horaires :

Lundi-mardi : 9h00 - 12h30 / 14h30 - 17h30

Mercredi : 9h30 - 12h30 / 14h30 - 17h00

Jeudi : 9h15 - 12h30 / 14h30 - 17h30

Vendredi : 9h15 - 12h30 / 14h30 - 17h00

Samedi : 9h30 - 12h00

Une seule personne sera accueillie dans l'enceinte de l'APC.

Dans l'agence postale, le port du masque est obligatoire.

Merci de votre compréhension.



Déchets verts Belleville

Horaires :

Lundi, mercredi : de 13h30 à 17h00

Samedi : de 10h à 12h

Port du masque fortement conseillé.

Déchèterie Assigny

Horaires d'hiver :

Lundi, mercredi, samedi : 08-12h / 14h00-17h00

Port du masque fortement conseillé.

Réglementation des bruits de voisinage

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,**
- **Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,**
- **Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.**

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Possibilité de consulter l'arrêté dans son intégralité en mairie et sur le site internet.

Actualités

ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE COVID-19

L'arrêté préfectoral n° 2020-1263 du 22 octobre 2020,

Impose le port du masque pour les personnes de onze ans ou plus

- sur les marchés et les fêtes foraines,
- dans un périmètre de 50 mètres autour :
 - des crèches,
 - des établissements d'enseignement,
 - des centres de formation, publics et privés,
 - dans les espaces extérieurs des zones commerciales,
 - dans les espaces d'attente extérieurs des transports en commun et des gares.

dans l'ensemble des communes du département du Cher, du vendredi 23 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 inclus.

L'arrêté préfectoral n° 2020-1266 du 22 octobre 2020,

Interdit :

- les buvettes,
- les points de restauration,
- l'utilisation des vestiaires

dans les établissements sportifs couverts (hors piscines) et les établissements sportifs de plein air (dont stades et hippodromes)

de l'ensemble des communes du département du Cher, du vendredi 23 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 inclus.

Réservation salle des fêtes / associations

LOCATIONS DES SALLES POUR L'ANNEE 2021

Compte tenu des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, il n'est pas possible d'utiliser la salle des fêtes, la salle Louis Guillot et la salle Bruno Capet pour des manifestations privées. Interdiction d'y servir des repas, de servir des vins d'honneur, d'organiser des soirées dansantes, etc...., Actuellement toutes les personnes doivent être assises et porter le masque en permanence à l'intérieur des salles classées ERP type L.

Ne sachant pas à quelle date ces mesures seront levées, la commune de Belleville sur Loire ne peut pas prendre de réservations pour l'année 2021.

Ramassage des encombrants «monstres»

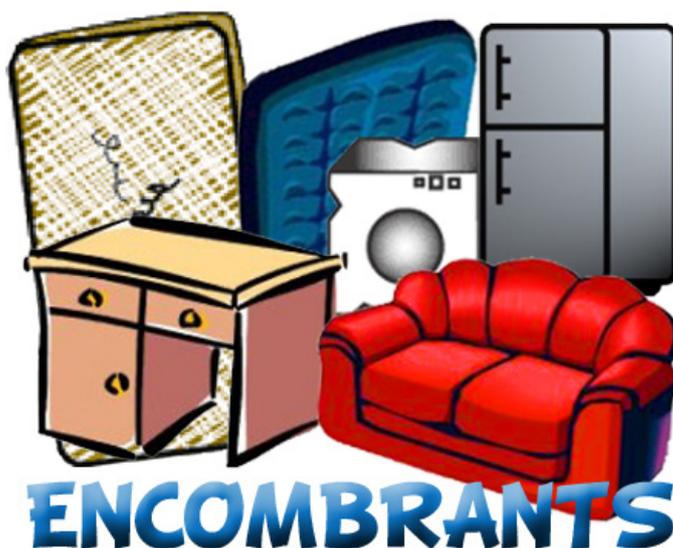
Il aura lieu en porte à porte **le mardi 17 novembre 2020**.

Afin de ne pas causer de gêne, les encombrants ne devront pas être stockés à l'avance sur les trottoirs et ne devront pas perturber le passage des piétons.

Attention, les déchets suivants ne seront pas collectés :

- Les bouteilles de gaz,
- Les plaques en fibro ciment,
- Les gravats

Renseignements et inscriptions en mairie avant le vendredi 13 novembre 2020. (02.48.78.20.50)



Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2020

En raison des différents événements climatiques (et notamment de la sécheresse) survenus récemment, afin de pouvoir déposer éventuellement une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Belleville sur Loire, nous vous remercions de bien vouloir signaler en mairie avant le 31 décembre 2020, tous désagréments apparus sur vos bâtiments.

Actualités

Travaux

Route de Beaulieu, le réseau d'assainissement présentait déjà avant 2014 des faiblesses mises en évidence par des inspections télévisuelles. Ces faiblesses avaient pour conséquence des « entrées d'eau claire » qui surchargeaient la capacité de traitement de notre station d'épuration. Cette dernière étant déjà, après plus de trente ans de fonctionnement, en attente de travaux.

Sur ces constats, en décembre 2017 il avait été signé un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration et du réseau d'assainissement collectif route de Beaulieu sans que les travaux ne soient lancés.

Parallèlement à ces deux chantiers, le réseau d'adduction d'eau potable va lui aussi être remplacé route de Beaulieu. C'est ainsi trois chantiers en un qui sont conduits simultanément pour limiter au maximum la gêne occasionnée.

Aux Carrés les travaux de voirie ont débuté. En effet le lotissement Robert FOUCHER a vu l'installation de la dernière maison d'habitation. C'est donc sans attendre que les travaux de voirie dudit lotissement ont débuté au cours du mois d'octobre.





Actualités

SMICTREM



DÉMONTEZ VOS MEUBLES AVANT DE LES DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Vous souhaitez vous débarrasser de vos meubles usagés en déchèterie ? Une benne dédiée au mobilier usagé est mise à disposition par Éco-mobilier afin qu'il soit recyclé en nouvelles matières premières ou valorisé sous forme d'énergie. Pensez à démonter au préalable vos différents éléments d'ameublement et d'agencement.



Vous facilitez en effet leur stockage et leur transport jusqu'à la déchèterie, mais aussi leur recyclage ou leur valorisation et contribuez concrètement à la préservation des ressources.

Mobilier en bon état ? Pensez à le donner. Mobilier abîmé ? Pensez à le démonter

NOUVEAU !

Contenant Couettes et oreillers

Pour le recyclage et la valorisation de vos couettes et oreillers.



COUETTES



OREILLERS



COUSSINS



SACS DE COUCHAGE



SURMATELAS

Rendez-vous sur eco-mobilier.fr pour trouver le point le plus proche de chez vous

Horaires déchèterie

ASSIGNY

Lundi, mercredi, samedi

 8h-12h / 13h30-18h30

 8h-12h / 14h-17h



Jeunesse

Distribution masques collégiens et lycéens

Les collégiens et les lycéens qui n'ont pu retirer leurs masques lors des journées de septembre, peuvent encore se les procurer en mairie.

Les étudiants en études supérieures peuvent aussi en bénéficier.

Se munir d'une pièce d'identité.



Jeunesse

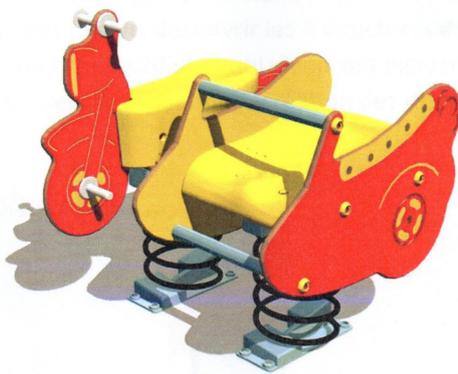
GROUPE SCOLAIRE

Pour une bonne récréation digne de ce nom, et en concertation avec l'équipe enseignante, nous vous faisons découvrir les 4 structures de jeux qui vont être installées d'ici la fin de l'année 2020 et qui viendront égayer avec leurs couleurs vives et joyeuses la cour de récréation des maternelles.

Que ce soit à plusieurs.....



En duo.....



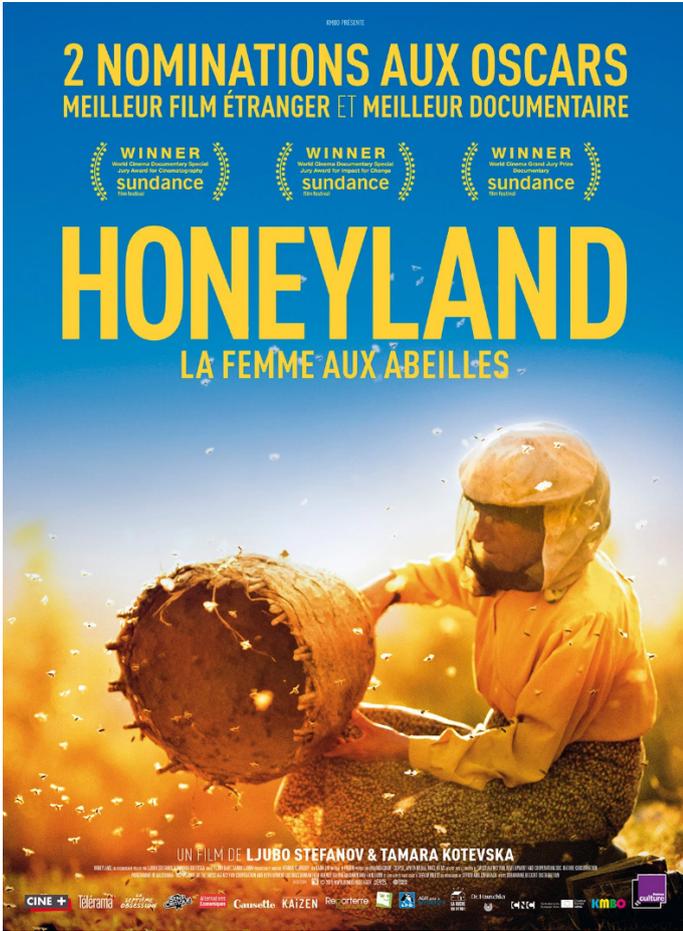
Ou alors en solo.....



**Tous pourront escalader, glisser, se balancer et se bercer
sous le regard bienveillant des institutrices !**

Culture / Artistique

**Fédération des Foyers Ruraux
ACADÉMIE DE MUSIQUE ET D'ARTS**



HONEYLAND

SYNOPSIS

Hatidze est une des dernières personnes à récolter le miel de manière traditionnelle, dans les montagnes désertiques de Macédoine. Sans aucune protection et avec passion, elle communique avec les abeilles. Elle prélève uniquement le miel nécessaire pour gagner modestement sa vie. Elle veille à toujours en laisser la moitié à ses abeilles, pour préserver le fragile équilibre entre l'Homme et la nature.

**Mardi 10 Novembre à 20h30
à la Salle des fêtes de Belleville sur Loire**

Port du masque obligatoire

**PLEIN TARIF : 6€
TARIF RÉDUIT -16ANS : 4,50€
TARIF ABONNÉS : 5€**

BELLE-FILLE

SYNOPSIS

Découvrant que son mari la trompe, Louise décide de penser enfin à elle et part décompresser en Corse le temps d'un week-end. Elle passe une folle nuit avec un bel inconnu... Une seule puisque, au petit matin, il ne se réveille pas. Andréa, la mère de celui-ci, débarque sur les lieux et prend immédiatement Louise pour la belle-fille dont elle a toujours rêvé! Prise au piège, Louise va devoir jouer le rôle de la belle-fille idéale pour quelques jours. Problème : sa nouvelle belle-mère ne veut plus la lâcher...

**Mardi 24 Novembre à 20h30
à la Salle des fêtes de Belleville sur Loire**

Port du masque obligatoire

**PLEIN TARIF : 6€
TARIF RÉDUIT -16ANS : 4,50€
TARIF ABONNÉS : 5€**



Associations / CCAS

BELLEVILLE LOIRE CARPE PASSION

En raison de la situation sanitaire due au Covid-19, nous vous informons que le bureau du BLCP a pris la décision d'annuler toutes les manifestations qui étaient initialement prévues pour le Téléthon (enduro Carpe et pêche au carnassier).

Cette décision permet de faire preuve de prudence en plaçant la sécurité et la santé de tous en priorité.

Merci pour votre compréhension

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE BELLEVILLE SUR LOIRE

La société de chasse nous informe que les battues aux chevreuils auront lieu les :

7 et 21 novembre 2020

5 et 19 décembre 2020

Ainsi que tous les samedis de janvier et février 2021.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Colis des aînés

Les colis de Noël destinés aux bénéficiaires, offerts par le **Centre Communal d'Action Sociale**, seront distribués les **mercredi 16 et Jeudi 17 décembre 2020**

Sport

BELLEVILLE RUGBY CLUB

BIENTÔT LA COUPE DU MONDE

VENEZ LA VIVRE AVEC NOUS PETITS ET GRANDS

Le 27 août nous avons organisé notre Assemblée générale en présence de Monsieur le Maire. Lors de cette assemblée, nous avons abordé les relations avec la Fédération Française de Rugby et les attentes de celle-ci pour l'utilisation du terrain. Nous avons validé le souhait de construire une équipe Seniors.

Nous appelons donc tous nos anciens, toute la jeunesse de Belleville pour construire ce magnifique projet pour la saison 2021/2022.

Pour la reprise toutes les mesures barrières ont été prises pour nous protéger du Covid19. La FFR nous donne tous les moyens nécessaires pour une protection efficace.

**TOI AUSSI, VIENS TRANSFORMER
L'ESSAI AVEC
L'ÉCOLE DE RUGBY
DE BELLEVILLE-COSNE**



**De 5 à 18 ans, Filles et Garçons
Le Mercredi de 14 heures à 17 heures.**

3 - Comse sur Loire - 03 86 26 77 64 - Ne pas jeter sur la voie publique

Sorties

La Maison de Loire du Cher

MAISON
de LOIRE du CHER



ATELIER avec le collectif Fil'Ami



AUTOUR DU FIL DE FER

14/11
/20
de 14h à 17h

GRATUIT
POUR TOUS

Places limitées / Réservation indispensable
Infos et réservation au 02.48.72.57.32

IPNS

Renseignements auprès de la Maison de Loire
Route de la Loire 18240 Belleville sur Loire
02 48 72 57 32
maisondeloire18.fr



LA GRAAANDE RECOLTE !

Venez avec vos outils
et vos idées
Repartez avec
des plants, des boutures
et des conseils !



**LE 25 ET 28 NOVEMBRE
DE 14H A 17H
A SANTRANGES**

infos et inscription à la Maison de Loire du Cher
02 48 72 57 32 / contact@maisondeloire18.fr

